

La pulvérisation aérienne pour lutter contre les défoliateurs indigènes dans les forêts de la Colombie-Britannique

Aerial spraying for native defoliators in B.C.'s Forests

Quels insectes combat-on?

Les forêts de la Colombie-Britannique abritent de nombreux insectes défoliateurs indigènes. Les défoliateurs sont des insectes qui se nourrissent de feuilles d'arbres et d'arbustes quand ils sont au stade de chenille. Bien que la plupart des insectes défoliateurs causent peu de dégâts, quelques espèces peuvent être nocives pour la santé et la productivité des forêts.

L'objectif du ministère des Forêts de la Colombie-Britannique est de limiter les ravages et de protéger les arbres contre certains défoliateurs lorsqu'ils atteignent des niveaux épidémiques dans nos forêts. Voici quelques-uns des insectes défoliateurs les plus nuisibles en Colombie-Britannique :

- La tordeuse occidentale de l'épinette
- La chenille à houppes du douglas
- L'arpenteuse de la pruche de l'ouest

Ces insectes ont un cycle de vie qui comprend 4 stades : œuf, larve (chenille), nymphe et adulte.

Pourquoi ces défoliateurs sont-ils préoccupants?

Ils sont des mangeurs excessifs qui nuisent à la santé des arbres en arrachant leurs aiguilles et leurs feuilles. En cas d'épidémie, les dommages causés par cette défoliation peuvent entraîner un ralentissement de la croissance, une déformation des branches, voire la mort de l'arbre.

L'exposition aux poils et aux peaux mortes de la chenille à houppes du douglas en suspension dans l'air lors d'infestations à grande échelle a provoqué des réactions allergiques chez certaines personnes et certains animaux d'élevage. Les réactions

comprennent une éruption cutanée, voire des troubles des voies respiratoires supérieures.

Les infestations de chenilles à houppes du douglas se produisent généralement dans les régions de faible altitude, entre les zones rurales et urbaines. Les personnes qui vivent ou travaillent en plein air dans les régions touchées peuvent être gênées et incommodées en cas d'exposition.

De quelle manière contrôle-t-on les populations de papillons nocturnes en Colombie-Britannique?

Plusieurs méthodes servent à surveiller et à suivre les populations de défoliateurs en Colombie-Britannique, par exemple, les pièges à phéromones, l'échantillonnage des stades de vie (p. ex., la masse d'œufs) et les relevés aériens de défoliation. La pulvérisation aérienne avec l'insecticide biologique Foray 48B® peut réduire les dégâts sur les régions infestées.

Qu'est-ce que l'insecticide Foray 48B®?

L'insecticide Foray 48B® est un produit à base d'eau qui contient une bactérie *Bacillus thuringiensis* de la sous-espèce *kurstaki* (Btk). La bactérie Btk se trouve naturellement dans le sol et n'affecte que les larves de chenilles et de papillons lorsqu'ils le consomment (les larves d'espèces nuisibles telles que la spongieuse). Les larves sont plus vulnérables au Btk lorsqu'elles se trouvent aux premiers stades de leur développement.

L'insecticide Foray 48B® contient également des ingrédients inactifs qui améliorent les performances du Btk. Un bon nombre de ces ingrédients sont des additifs alimentaires autorisés. Il ne contient pas de produits pétroliers et n'est pas

un produit chimique de synthèse.

L'insecticide Foray 48B® n'est ni toxique ni nocif pour les personnes, les chiens, les chats, les poissons, les oiseaux, les reptiles ou les insectes non ciblés tels que les abeilles, les coléoptères ou les araignées. Le Canada a homologué l'utilisation de produits antiparasitaires contenant du Btk depuis environ 40 ans. Il s'agit du produit antiparasitaire le plus utilisé au monde et il peut être utilisé dans les exploitations agricoles certifiées biologiques.

Que se passe-t-il pendant la pulvérisation aérienne?

La pulvérisation aérienne de l'insecticide Foray 48B® se fait généralement au début de l'été, de début juin à mi-juillet, selon l'espèce d'insecte, le développement larvaire et les conditions météorologiques. La pulvérisation a lieu très tôt le matin et se poursuit tout au long de la journée, tant que les conditions le permettent. Chaque zone est généralement traitée une seule fois par saison, les applications étant programmées pour traiter les larves lorsqu'elles sont les plus vulnérables aux effets du Btk. Les programmes et la durée du traitement varient en fonction de l'insecte ciblé, de l'avion, des conditions météorologiques et de la zone de traitement.

La pulvérisation est soigneusement contrôlée par navigation GPS et ne se fait que sur des zones désignées. Un avion peut effectuer des virages en dehors de la zone de traitement, ce qui donne l'impression que la surface de pulvérisation est plus grande qu'elle ne l'est; cependant, aucune pulvérisation n'a lieu en dehors de la zone de traitement délimitée.

Vous ne serez pas directement informé de la date de la pulvérisation aérienne. Des panneaux de

signalisation à proximité des zones de traitement indiqueront la période générale de traitement et la zone à pulvériser. Pour obtenir davantage de renseignements sur les traitements annuels de défoliateurs par emplacement, visitez la page Web *News* :

www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/forestry/managing-our-forest-resources/forest-health/news.

Après le traitement, vous constaterez peut-être une odeur de moisi et des gouttelettes de pulvérisation sur les surfaces dures et les fenêtres. Vous pouvez les éliminer par lavage à l'eau.

Existe-t-il des risques pour la santé?

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada évalue toutes les formules de l'insecticide Foray 48B®. I see waat you mean but thius pour connaître les effets potentiels sur la santé et les réactions allergiques. Aucun résultat n'indique une augmentation des maladies signalées par les fournisseurs de soins de santé. Si vous êtes inquiet, parlez-en à votre professionnel de la santé.

Si vous souhaitez éviter tout contact avec le produit pulvérisé, fermez vos fenêtres la veille de la pulvérisation aérienne et restez à l'intérieur pendant que votre propriété et les zones avoisinantes sont pulvérisées. Vous devez attendre que les particules se soient dissipées avant de sortir. Elles disparaissent généralement après environ une heure.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Pour obtenir davantage de renseignements sur la pulvérisation contre les chenilles spongieuses, veuillez consulter la [Fiche HealthLinkBC n° 90a : Épannage contre la spongieuse](#).

Pour les autres sujets traités dans les fiches de HealthLinkBC, consultez www.HealthLinkBC.ca/more/resources/healthlink-bc-files ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.